

Directeurs d'école: nouvelles mesures à la rentrée pour alléger leur tâche

Paris, 2 juil. 2020 (AFP) -

Le ministère de l'Education va prendre de nouvelles mesures à la rentrée pour alléger la tâche des directeurs d'école, mis à rude épreuve pendant la crise du coronavirus et régulièrement confrontés à un quotidien compliqué.

Une "indemnité exceptionnelle", dont le montant n'est pas encore arrêté, leur sera par ailleurs versée à l'automne.

L'Assemblée s'est déjà penchée la semaine dernière sur l'amélioration de leur situation. Une proposition de loi de la députée Cécile Rilhac (LREM) vise notamment à leur reconnaître "une fonction pleine et entière" et se veut une "première étape" pour leur faciliter la tâche.

Parallèlement, le ministère de l'Education a rencontré jeudi les organisations syndicales en vue de mesures applicables à la rentrée de septembre, qui seront inscrites dans une circulaire la semaine prochaine.

En novembre dernier, il avait pris des premières mesures ponctuelles après le suicide d'une directrice en Seine-Saint-Denis qui avait mis en lumière les difficultés de la profession.

Dès la rentrée, "l'idée est de leur donner plus de temps et d'alléger leur charge", a-t-on expliqué à l'AFP dans l'entourage du ministre Jean-Michel Blanquer.

Parmi les mesures décidées, ils auront désormais une visibilité sur le nombre d'enquêtes administratives auxquelles ils sont tenus de répondre et "pendant certaines périodes de l'année, il n'y en aura pas", annonce le ministère. Ces enquêtes font partie des tâches administratives qui se sont multipliées ces dernières années, et qui sont aujourd'hui au coeur des difficultés de la fonction.

Les directeurs bénéficieront aussi de deux jours de formation par an, et seront autonomes pour utiliser leurs heures de service (consacrées à l'animation pédagogique, aux travaux en équipe...) comme ils l'entendent.

Ils seront "mieux soutenus et entourés", selon le ministère, avec la création d'espaces de discussion ou d'un référent dans chaque département.

Les directeurs ont surtout réclamé une assistance humaine supplémentaire pour la gestion des tâches quotidiennes.

Le ministère promet une hausse du nombre de services civiques dédiés ou l'embauche d'assistants d'éducation en préprofessionnalisation. Enfin, des groupes de travail seront mis en place à la rentrée. Sera notamment discutée la question des "décharges", qui permettent aux directeurs de ne pas avoir à tenir une classe pendant une période donnée, ou celle de la revalorisation des carrières.

ito/asm/epe/pb

Afp le 02 juil. 20 à 18 12.